

Ils ont dit

« **On continue de s'inspirer des mesures que l'on a utilisées pendant l'état d'urgence. La création d'un fichier affecté aux "cas-seurs"** s'apparente plus à un effet d'annonce qu'à une véritable mesure présentant, en soi, un risque pour les droits fondamentaux, des fichiers de même type étant déjà utilisés. Il en irait différemment de l'adoption d'une "loi nouvelle" visant à prévenir les violences lors des manifestations et à sanctionner leurs auteurs », analyse M^e Patrice Spinosi (*Le Monde*, 8 janv. 2019).

« **Quatre ans après le drame du 7 janvier, on a presque fini par oublier ce qui nous est arrivé.** Une partie des Français trouvent que *Charlie* "exagère", et nous disent : "faudrait peut-être passer à autre chose". Ils ne voient pas que l'époque est fragile pour la démocratie », a affirmé Riss à la sortie du numéro spécial « *Le retour des anti-lumières* ». « Les Lumières ont engendré la démocratie. Et la presse est née de là. Sans liberté d'expression, il n'y a pas de *Charlie Hebdo*. C'est donc à nous de faire vivre les lumières. À nous, mais à nous tous » (*Le Figaro*, 7 janv. 2019).

« **La question climatique sort du cadre des négociations internationales,** devient une cause citoyenne et se transfère devant les cours nationales, s'appuyant sur les constitutions et les lois fondamentales de chaque pays pour nourrir leurs contentieux », lesquels sont « la face visible d'attentes nouvelles en matière de justice climatique » constate Marta Torre-Schaub, directrice de recherche au CNRS (*Le Monde*, 7 janv. 2019).

« **Aucun amendement du statut de la CPI sur l'éco-cide n'est encore** à l'agenda d'une future assemblée générale des États parties. Mais un pays, le Vanuatu, envisage pour la première fois d'attaquer en justice les multinationales des énergies fossiles et les pays qui les financent pour leur rôle dans le changement climatique », souligne Valérie Cabanes, membre du comité organisateur du Tribunal Monsanto en 2016 (*Le Monde*, 6 janv. 2019).

2

François Molins au sommet

Après 7 années passées à la tête du parquet de Paris, François Molins a pris ses fonctions de procureur général près la Cour de cassation, le 16 novembre dernier. La plus haute fonction du parquet pour un magistrat hors normes (V. dans ce numéro, *JCP G 2019, act. 6, Entretien*).

Peu de magistrats font l'unanimité, François Molins, si. De ce journaliste de *Libération* qui écrivait, en novembre 2015, « Monsieur le procureur, je vous aime », à l'hommage rendu par le premier président de la Cour de cassation, Bertrand Louvel à sa brillante carrière lors de son audience d'installation, le procureur force l'admiration. Pour la presse, il est le « super proc » ; pour le grand public, l'une des rares personnalités du monde judiciaire connue et appréciée. Lui ne se voit pas en héros.

« Intenses et passionnantes » sont ses mots, sobres, pour décrire ces 7 années au parquet de Paris. « Dramatiques » aussi. Malgré lui, François Molins est devenu « la voix et la figure de l'antiterrorisme ». À chacun de ses points presse post événements, la France retenait son souffle. Retentissait alors cette voix grave, teintée d'une pointe d'accent pyrénéen, qui nous parlait de l'horreur en termes minutieusement choisis, comme pour remettre de l'ordre dans nos esprits dévastés. L'affaire Merah en 2012, 4 mois après sa prise de fonction, *Charlie Hebdo* et l'Hyper Cacher, le Bataclan et les attentats de Paris en 2015, à Nice en 2016. À leur évocation, le regard s'obscurcit. « Il y a des choses que je n'oublierai jamais aussi bien en raison des horreurs que j'ai vues, que de la mobilisation des équipes que j'ai dirigées ».

De ces expériences hors du commun, le magistrat a puisé l'humanisme qu'il met au service de la justice, exclusivement dans des fonctions du parquet. Au départ pourtant, pour ce fils d'un médecin militaire, le droit n'était pas une vocation, « J'y suis allé parce que j'étais littéraire ». Natif des Pyrénées Orientales, il débute en 1979 à Carcassonne comme substitut. Sa carrière prend un tournant décisif à Lyon où il passe 11 ans, et rencontre Pierre Truche. « Un grand magistrat qui a déployé beaucoup d'humanisme et d'humanité. Il incarnait une image du parquet que j'ai toujours gardée ». Ce dernier le convainc de conti-



nuer au parquet et l'envoie à Villefranche puis à Bastia. La stature haute et le regard bleu acier, François Molins, homme de terrain rigoureux sans être rigide, a insufflé sa méthode dans toutes les juridictions où il a œuvré. « Le parquet c'est d'abord une équipe, un mélange d'énergie personnelle et d'énergie collective. C'est

ce qui vous porte et vous permet de transcender certaines situations humainement dramatiques ». L'alchimie, ce passionné d'alpinisme la trouve à la montagne où il lui arrive d'emmener ses collègues gravir le Mont Blanc. « La seule verticalité ne peut pas fonctionner. Il faut être proche de ses équipes ».

Le style Molins a fait des émules. Au parquet de Bobigny, marqué par les événements de Clichy-sous-Bois et l'embarquement des banlieues en 2005, on le voit partir à regret. Sollicité par la Chancellerie, il est successivement directeur de cabinet de Michèle Alliot-Marie, puis de Michel Mercier. Un exercice « difficile » mais qui apporte de la « valeur ajoutée », « Il faut accepter de voir des magistrats en cabinets, eux seuls connaissent la réalité juridictionnelle ».

Et d'insister : « Je n'appartiens à aucun réseau, je ne suis pas encarté ». Soucieux d'en finir avec le « venin de la suspicion » qui empoisonne le parquet, il déplore que les magistrats du ministère public, qui bénéficient d'une « grande sphère de liberté », soient contraints de faire la démonstration de leur indépendance, faute de réforme de leur statut.

À la Cour de cassation, François Molins n'appartient désormais plus au ministère public et n'exercera plus l'action publique sauf, le cas échéant, devant la Cour de Justice de la République. La charge est ainsi totalement nouvelle pour le magistrat qui quitte, comme procureur de Paris, la fonction réputée la plus excitante du parquet, pour la plus prestigieuse. De l'ordre judiciaire, il a atteint le sommet.

FLORENCE CREUX-THOMAS